

Résumé

La Maison de la Justice et du Droit de Marseille implantée au 46 bd du Capitaine Gèze, dans le 14^e arrondissement de Marseille a été créée par arrêté du Garde des Sceaux en date du 7 janvier 2021 après signature de la Convention multi partenariale relative à la création et au fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit de Marseille.

Par la délibération n° 19/13704/CM, le Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 a approuvé la Convention multi partenariale relative à la création et au fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit de Marseille.

Le Contrat de ville de Marseille Provence Métropole signé le 17 juillet 2015 par la Communauté Urbaine Marseille Provence et ses partenaires, porte dans ses orientations prioritaires l'accès aux droits. A ce titre, la mise en place de la Maison de la Justice et du Droit est inscrite dans le programme d'action cadre du Contrat de ville 2015-2023 Marseille Provence afin de renforcer et de diversifier l'offre de service à la population en matière d'accès aux droits.

La MJD de Marseille permet de disposer d'un lieu où de nombreux professionnels du Droit et des associations spécialisées peuvent accueillir des publics sous-main de Justice et garantir, au bénéfice de tous les justiciables, des permanences d'accès au Droit dans des registres aussi divers que le Droit du travail, de la famille, de la consommation, du logement.

Ainsi, il est proposé au Conseil de Territoire de financer un programme d'actions porté par le CDAD 13 pour un montant de 93 000 euros et développé en 2023 au sein de la Maison de la Justice et du Droit de Marseille.